

Le Sgen-CFDT dénonce la politique budgétaire

- Le manque de CAP dans les bassins de formation.
- La réduction de l'offre de formation en bac pro.
- Le manque de formation et d'information des personnels.
- Les suppressions de postes.
- Les heures supplémentaires et la précarité.

Le Sgen-CFDT revendique les conditions nécessaires à la rénovation de la voie professionnelle

- La création d'emplois
- L'ouverture de sections de CAP
- La possibilité pour chaque élève de disposer du temps nécessaire à sa formation
- Du temps de concertation intégré au service
- La remise à plat du CCF et la reconnaissance de l'investissement lié à son organisation
- Des moyens spécifiques pour les projets en arts appliqués

Parce qu'il ne suffit pas d'être contre pour obtenir des résultats, le Sgen-CFDT a obtenu par la négociation :

- Une augmentation du nombre d'heures dédoublées (+4h en moyenne)
- Un dispositif d'accompagnement individualisé
- Le maintien d'un diplôme de niveau V dans le cursus bac pro
- La reconnaissance matérielle du CCF
- L'augmentation du régime indemnitaire pour les personnels

Négocier dans les établissements

>>> Parce que les conditions de travail pour les personnels comme pour les élèves vont dépendre des choix de l'établissement, un véritable dialogue social doit s'instaurer.

Bac pro : ce qui doit se négocier dans l'établissement

Les heures d'enseignement général complémentaires

Deux heures d'enseignement général complémentaires liées à la spécialité sont à décider dans l'établissement : Français ou Math ou Langue vivante ou Sciences Physiques ou Arts appliqués liés à la spécialité.

Les projets

Ils peuvent être des PPCP, mais aussi des projets en enseignement professionnel, en enseignement général, en enseignement artistique ou culturel. Ils peuvent être également des activités disciplinaires et pluridisciplinaires autour de la période de formation en milieu professionnel. Ils sont inclus dans les horaires élèves et inscrits dans le projet d'établissement, ils sont organisés sur une partie du cycle ou de l'année.

L'accompagnement personnalisé

70 heures par an soit 2,5 heures hebdomadaires par division. Les dispositifs d'accompagnement s'adressent aux élèves selon leurs besoins. Il peut s'agir d'aide individualisée, de tutorat, de modules d'accompagnement ou de tout autre mode de soutien. Les heures attribuées à chaque division pour la mise en œuvre de ces dispositifs peuvent être cumulées pour élaborer, dans le cadre du projet de l'établissement, des actions communes à plusieurs divisions.

Le volume d'heures complémentaires

Ce sont les heures professeurs et donc les moyens prévus pour les dédoublements, travaux en groupe et projets. Le nombre d'heures est proportionnel au nombre d'élèves. par exemple, pour une section de 24 élèves : 47,80 h au lieu de 41,50 h en industriel, 44,50 h au lieu de 41,50 h en tertiaire. Pour une section de 30 élèves : 51,25 h au lieu de 44,50 h en industriel et 47,38 h au lieu de 44,50 h en tertiaire.

Pour les détails du mode de calcul, voir le BO du 19 février 2009. Ce volume d'heures est à répartir dans le cadre de la répartition de la dotation horaire globale.

Les espaces de négociation dans les établissements

Le conseil d'administration vote la répartition de la dotation et le projet d'établissement.

Le conseil pédagogique est l'instance légitime pour débattre et définir les priorités de l'établissement pour l'organisation de l'accompagnement personnalisé et pour la répartition des heures de dédoublements.

Exemples d'organisations possibles

	Bac pro industrie		Bac pro tertiaire	
classe	2PRO1	2PRO2	2PRO1	2PRO2
effectif	30	24	30	24
nbre sem.	30	30	30	30
horaire élève	34	34	33	33
heures comp	17,25	13,80	14,38	11,50
dotation	51,25	47,80	47,38	44,50
Ens. Pro	14	14	14	14
groupes	5+9	5+9	6+8	6+8
H prof	23	22	22	22
Gestion	1	1		
groupes	0+1	1		
H prof	2	1		
P.S.E.	1	1	1	1
groupes	0+1	1	0+1	1
Hprof	2	1	2	1
Fr, M, LV, SP, AA	2	2	2	2
groupes	1+1	2	2	2
H prof	2	2	2	2
ss total E.P.	29	26	26	25
Fcs, H.G., ECJS	4,5	4,5	4,5	4,5
groupes	2,5+2	2,5+2	2,5+2	4,5
H prof	6,5	6,5	6,5	4,5
Maths, Sc. Phys.	4	4	2	2
groupes	2+2	2+2	1+1	2
H prof	6	6	3	2
L.V.1	2	2	4	4
groupes	1+1	1+1	2+2	2+2
H prof	3	3	6	6
Arts Appl.	1	1	1	1
groupes	0+1	0+1	0+1	1
H prof	2	2	2	1
EPS	2	2	2	2
ss total E.G.	19,5	19,5	19,5	15,5
Accompagn.	2,5	2,5	2,5	2,5
total	51	48	48	43
solde	0,25	-0,20	-0,63	1,50

Propositions d'organisation de l'accompagnement personnalisé

Chaque section dispose de 2,5 heures par semaine. Ces moyens sont cumulables entre différentes sections. Par exemple, 4 sections de bac pro donnent 10 heures pour l'accompagnement.

Plusieurs organisations sont possibles :

>>> Une répartition des heures pour les enseignants volontaires distribués dans l'emploi du temps normal.

>>> Une répartition des heures sur la base de 2 ou 3 heures banalisées par exemple avec une organisation établie sur un cycle de 6 semaines :

- semaine 1 : Chacun des 10 profs accueille une dizaine d'élèves pour du tutorat : une heure pour tous les élèves ;
- semaine 2 : concertation entre les profs pour l'organisation de l'accompagnement: les élèves sont libérés durant cette heure ;
- semaines 3 à 6 : aide en groupe réduit : chacun des 10 profs accueille un groupe d'élèves sur la base des besoins définis la semaine 2

Cette organisation doit être l'objet d'une réflexion approfondie du conseil pédagogique.

Négocier quand c'est utile
Manifester quand c'est nécessaire

L'oral de contrôle

Cet oral a été obtenu par les lycéens (UNL) dans leurs discussions avec X. Darcos. C'est dans la précipitation qu'il se met en place.

Seront concernés par cette épreuve les élèves qui auront eu au moins 10 à l'épreuve de pratique professionnelle et entre 8 et 10 de moyenne générale.

Cette épreuve se présentera sous forme d'un entretien qui a bien pour but de vérifier que l'élève a acquis les compétences pour exercer son activité professionnelle.

L'enjeu de cette épreuve de contrôle est donc :

- de ne pas "surpénaliser" les élèves qui de fait, seront pour l'immense majorité d'entre eux ceux qui auront moins réussi E3,
- de ne pas simplement copier le bac général et technologique, et notamment de ne pas avoir à mobiliser les personnels sur deux

Le CCF

Le Sgen-CFDT revendique la reconnaissance de la charge de travail liée au CCF en temps de décharge, pour tous les personnels, y compris en STS.

Pour l'instant, le ministère envisage trois hypothèses :

1. une indemnité forfaitaire pour tous les enseignants pratiquant le CCF,

2. une indemnité forfaitaire par élève, avec des taux différents selon les niveaux de formation (IV ou V),

3. une indemnité forfaitaire

par type d'épreuve, avec un taux plus important pour l'épreuve professionnelle.

Le montant de cette indemnité, qui entrerait en application pour la session 2010, n'est toujours pas annoncé, il serait en discussion avec Bercy.

ISOE part modulable

Le Décret concernant la revalorisation de l'ISOE part modulable est paru le 16 mars 2009. Il concerne les professeurs principaux

épreuves choisies par les élèves, ce qui obligerait tous les personnels à être disponibles sur une période suffisante pour ces épreuves,

- de ne pas transformer une épreuve de rattrapage en épreuve éliminatoire ou "grand oral" sur tous les programmes des différentes matières.

Pour le Sgen-CFDT, la valeur d'un diplôme ne se mesure pas à son taux d'échec.

**VOTRE MISSION CONSISTERA
À RÉSOUDRE L'ENSEMBLE
DES CARENCES ÉDUCATIVES
DE LA SOCIÉTÉ.**



des divisions de seconde, première et terminale de baccalauréats professionnels en trois ans et s'élève à 1 386, 60 € contre 876,84 €.